

MARQUETTE EN OSTREVANT



INSCRIPTION ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2021

ATTENTION : ORGANISATION SI LA RÉGLEMENTATION NATIONALE LE PERMET ET AVEC UN PROTOCOLE STRICT

Selon les mesures sanitaires, la commune de Marquette en Ostrevant organisera un accueil collectif de mineurs, ouvert aux enfants et adolescents (3 à 14 ans) sur le thème « LES VOYAGES » du Lundi 12 Juillet au Vendredi 30 Juillet 2021 soit 1 semaine de 4 jours et 2 semaines complètes.

Encadrés par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés), les enfants bénéficient d'activités variées et de qualité, favorisant leur épanouissement.

L'acqueil se fait au sein du groupe scolaire « Les Chrysalides » pour tous les enfants.

En raison des mesures sanitaires, l'entrée sera distincte et échelonnée selon les groupes de 9h00 à 9h15 et de 14h00 à 14h15

La commune propose également un service de garderie de 7h30 à 9h00 ainsi que la possibilité de restauration à la cantine pour le déjeuner au même tarif que celui de la période scolaire SUR INSCRIPTION PREALABLE via votre Compte Famille.

<u>NB</u>: Pour les familles qui ne possèdent pas encore de compte sur le site internet de la commune, il vous sera fourni un code abonné une fois que l'inscription de votre ou vos enfants ait été enregistrée.

Périodes d'inscriptions :

Du Vendredi 23 Avril (date de mise à disposition des dossiers en Mairie) au 15 Mai 2021 DERNIER DÉLAI

L'inscription sera validée uniquement dans les conditions suivantes :

1. DOSSIER COMPLET (obligatoire : les dossiers incomplets ne seront pas retenus) :

- Fiche de réservation de la ou des semaines concernant l'enfant signée
- Fiche de renseignements (enfant/famille) signée (voir conditions en Mairie).
- Certificat médical attestant les vaccinations à jour et l'autorisation de la pratique d'activités physiques
- Attestation d'assurance au nom de l'enfant
- Attestation CAF ou à défaut, votre avis d'imposition 2020 pour le calcul du quotient familial (sans ce document les tarifs les plus élevés seront appliqués)!

2. Dans la limite des places disponibles.

En cas de maladie chronique, invalidante ou de handicap, un protocole coueil individualisé (PAI) sera à établir ou une demande d'AVS extrascolaire sera à effectuer auprès de la MDPH afin d'accueillir au mieux votre enfant.

Participation des familles de Marquette-en-Ostrevant, Émerchicourt, Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx pour la semaine de 4 jours :

Ceux-ci sont établis en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	19.60€	18.00€
De 751€ à 1 200€	21.60€	18.80€
De 1 201€ à plus	22.40€	20.00€

Participation des familles pour les autres communes pour la semaine de 4 jours :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	49.60€	39.20€
De 751€ à 1 200€	51.20€	40.80€
De 1 201€ à plus	52.80€	42.40€

<u>Participation des familles de Marquette-en-Ostrevant, Émerchicourt,</u> <u>Wasnes-Au-Bac et Wavrechain-Sous-Faulx pour une semaine complète :</u>

Ceux-ci sont établis en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	24.50€	22.50€
De 751€ à 1 200€	27.00€	23.50€
De 1 201€ à plus	28.00€	25.00€

Participation des familles pour les autres communes pour une semaine complète :

Quotient familial	Tarif par enfant/semaine	Tarif à partir du 3 ^{ème} enfant/semaine
Moins de 750€	62.00€	49.00€
De 751€ à 1 200€	64.00€	51.00€
De 1 201€ à plus	66.00€	53.00€

***Par autres communes, on entend les enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Marquette, Émerchicourt, Wasnes et Wavrechain. Par conséquent, ces familles doivent s'acquitter du tarif « extérieur » même si les enfants sont scolarisés à Marquette, Émerchicourt, Wasnes et Wavrechain.

> Le Maire, Jean-Marie TONDEUR

